Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 772

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 772 2 mai 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 40 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Alfonso Jimenez

772

Le rêve et la loi

Aménagement du territoire. La volonté de gérer rationnellement l'occupation du sol, exprimée il y a bientôt vingt ans, se heurte à des difficultés de concrétisation. A ce jour, seule une petite minorité de cantons a élaboré un plan directeur. Au dernier pointage, les réserves de terres cultivables n'atteignent pas, dans plusieurs cantons, le niveau minimum fixé par la Confédération.
Politique agricole. Malgré l'introduction du contingentement laitier, le montant des subventions fédérales a battu tous les records l'an dernier. Dans ce secteur ultra-réglementé, la surproduction — viande et céréales notamment — est une menace endémique.
Politique régionale. Les efforts financiers consentis n'empêchent pas le fossé de se creuser entre les régions du pays et la population de se concentrer dans les zones urbaines, alors que des régions se meurent d'hémorragies démographiques.

On pourrait continuer la liste. Signalons encore, pour mémoire, les difficultés rencontrées par l'Etat dans la gestion de la conjoncture économique: souvent en retard d'une évolution, l'intervention publique déploie ses effets à rebours du bon sens et provoque des résultats inverses de ceux qui sont recherchés.

Echec des politiques publiques. Le phénomène n'est pas propre à la Suisse. Les études empiriques menées aux Etats-Unis et en Allemagne notamment livrent des résultats concordants: effets décevants mesurés aux ambitions affichées.

La grande frénésie qui a saisi les pays industrialisés, en particulier dans les années soixante, cette volonté collective de façonner, de planifier l'avenir dans les grands domaines de la réalité sociale, s'est essoufflée à l'épreuve des faits.
En Suisse, c'est l'idéologie de l'Exposition nationale de 1964 — grands objectifs collectifs dans la croissance —, c'est la décision unanime de construire un réseau de routes nationales qui illustrent cette époque. Les conceptions globales représentent le dernier avatar de cette approche volontariste; elles ne seront probablement jamais concrétisées; le projet de révision totale de la Constitution fédérale est en rade; les conceptions globales de l'énergie, des transports, des médias ne déterminent pas les politiques réelles dans ces secteurs, qui se développent à tâtons, au coup par coup.

On entend d'ici les ricanements suffisants des partisans de l'Etat minimum. N'ont-ils pas toujours affirmé la vanité des buts collectifs et l'incapacité de l'Etat à intervenir dans les modalités subtiles du fonctionnement de la société? N'ont-ils pas insisté sur la supériorité des lois du marché, seules capables de répondre aux besoins et aux aspirations de chacun?

Le recours au mythe de la régulation spontanée, de l'action collective comme simple addition des comportements individuels, renvoie à une autre idéologie; elle fait l'économie d'un diagnostic.

Le diagnostic, précisément. Il est multiple et à plusieurs niveaux. Les buts des politiques publiques sont ambitieux, trop peut-être; ils promettent plus qu'ils ne peuvent tenir. Leur degré de généralité crée le consensus, mais voile les difficultés de leur réalisation. Les instruments choisis sont inadéquats; la loi, générale et abstraite, est un outil rigide, rapidement mis en échec par la complexité et l'évolution rapide de la réalité à laquelle elle s'applique. Le consensus provisoirement atteint se

SUITE ET FIN AU VERSO